



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 16 mars 2023.

Document de synthèse des conclusions et recommandations de la XVIème CCRAg

La XVIème Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane s'est tenue au Gosier en Guadeloupe les 8 et 9 mars 2023 sous le haut patronage du ministre délégué chargé des Outre-mer, M Jean-François CARENCO.

Après trois années et demie d'interruption en raison notamment de la crise sanitaire, elle a permis de rassembler sous la présidence du directeur du cabinet du ministre délégué, M Joël MATHURIN, les présidents des collectivités, les parlementaires, les préfets et les ambassadeurs français dans la Caraïbe et le plateau des Guyanes ainsi que les acteurs publics et privés concernés pour échanger et élaborer des recommandations communes afin de relancer et renforcer, après la crise du Covid19, l'intégration et la coopération régionales.

Le secrétaire général de l'AEC, M Rodolfo SABONGE, le directeur général de l'OECD, M Didacus JULES, et la secrétaire générale adjointe de la CARICOM, Mme Donna FORDE, ont assisté aux travaux et a été réaffirmée la volonté des Collectivités françaises des Amériques de poursuivre leur intégration au sein des organisations régionales avec en particulier la candidature en cours de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique à la CARICOM comme membres associés, acceptée sur son principe par l'organisation lors de la conférence des ministres de mars 2022. Par ailleurs, une déclaration d'intention a été signée entre l'OECD et l'AFD pour développer leur coopération.

Le directeur de la coopération territoriale de la DG REGIO de la Commission européenne, M Slawomir TOKARSKI, a également assisté aux travaux de la Conférence et a été soulignée de nouveau l'importance cruciale des programmes Interreg « Amazonie » et « Caraïbe » 2021-2027 pour soutenir des projets de coopération structurants avec la région et la nécessité de mieux consommer les crédits européens.

Les recommandations suivantes ont été adoptées lors des quatre sessions de travail de la CCRAg :

1) Session Santé :

- Créer une plate-forme d'échanges sur la coopération régionale entre les ARS et les CHU de la zone Antilles-Guyane, a priori de manière informelle.
- Recommander au ministère de la Santé d'adhérer à l'agence CARPHA, l'agence de santé publique de la CARICOM, qui en a fait la demande, le ministère pouvant être représenté éventuellement par les ARS Antilles-Guyane conjointement.

Ceci permettrait de contribuer encore davantage ensemble au suivi régional des épidémies et à développer des coopérations sur le traitement des maladies non transmissibles.

- Développer les accords inter-hospitaliers avec les hôpitaux de la région et les accords de coopération entre les ARS et les autorités sanitaires des Etats voisins intéressés pour notamment développer le partage de l'office des soins en traitant notamment la question du règlement des frais d'hospitalisation des patients étrangers.

2) Session Environnement :

- Dans le cadre du projet Interreg SARG'COOP 2, accentuer la mobilisation de nos partenaires internationaux en faveur de la lutte contre les sargasses dans les enceintes multilatérales, notamment la Conférence des Nations Unies sur les océans, en complément de notre action au sein de la convention de Carthagène au niveau régional.
- Organiser des réunions régulières de l'état-major interministériel de la zone Antilles (EMIZA) avec ses partenaires opérationnels régionaux en sécurité civile, signer rapidement l'accord France-CDEMA, l'agence des risques naturels de la CARICOM, et lancer une initiative française pour renforcer la réponse aux catastrophes naturelles avec nos partenaires de la région y compris hors CDEMA.
- Proposer des actions concrètes afin d'améliorer la gestion régionale des déchets via la formation d'un groupe de travail (ADEME et collectivités) sur l'adaptation du coût des transports maritimes, les barrières réglementaires et la massification des flux.

3) Session Mobilité des jeunes :

- Créer un comité de réflexion et pilotage entre les acteurs intéressés (rectorats, universités, collectivités) pour réfléchir au contenu et à la faisabilité d'un « Erasmus Caraïbe », à proposer à l'Union européenne sous la forme d'une adaptation d'Erasmus + ou d'un nouveau dispositif.
- Poursuivre la signature d'accords entre établissements de formation technique et professionnelle hors enseignement supérieur afin de stimuler les coopérations directes, notamment dans les domaines du tourisme, de l'agriculture et du sport.
- Présenter un projet ELAN II, dans le prolongement du projet ELAN porté par le rectorat de Martinique et Campus France, pour continuer à accroître le soutien à la mobilité des jeunes dans le cadre du nouveau programme Interreg « Caraïbe » 2021-2027.
- Proposer au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de réfléchir à une facilitation de l'obtention des visas pour les étudiants et les acteurs de la coopération dans la zone.

4) Session Connexions aériennes et maritimes :

- Accélérer la négociation d'accords aériens par la DGAC (sous la forme d'arrangements administratifs) avec les pays et territoires voisins (La Dominique, Sint-Maarten, Aruba, La Barbade, Sainte-Lucie), tout en promouvant une coordination accrue des liaisons des compagnies aériennes françaises dans la zone.
- Evaluer les conséquences en termes de commerce intra-régional pour les CFA du projet de la CMA-CGM de créer un « hub » Martinique-Guadeloupe et prendre en compte les besoins de cabotage maritime
- Poursuivre l'effort de coordination entrepris par les Grands Ports maritimes de Guadeloupe, Guyane et Martinique dans leur approche de la région, par le biais notamment des projets Interreg INTERAMERICAS GATE (création d'un observatoire portuaire régional) et CARIPORTS (verdissement des ports).

LA CCRAG a par ailleurs accueilli deux événements parallèles, l'un organisé par Business France sur l'internationalisation des « start up » et entreprises innovantes antillo-guyanaïses et l'autre par Cités Unies France sur la formation aux compétences internationales des agents des collectivités d'outre-mer.

Enfin, l'ambassadeur chargé de la coopération régionale dans la zone Atlantique, M Roland DUBERTRAND, sera chargé d'assurer le suivi de la bonne mise en oeuvre des recommandations de la Conférence./.